

CHAMPIONNAT REGIONAL JEUNE



REGLEMENT OFFICIEL

SAISON 2014/2015

ZONE OUEST

1. Organisation du championnat

1.1. Participation

Comme pour le championnat de France FFFL, les jeunes joueurs et joueuses présents sur la feuille de match doivent impérativement avoir une licence enregistrée auprès de la FFFL pour la saison 2014-2015.

1.2. Formule du championnat

La première édition du Championnat Jeune de l'Ouest se tient sur la saison 2014-2015.

Chaque club se rencontre en match aller-retour. Une victoire rapporte 3pts, un match nul 2 pts, une défaite 1 pt alors qu'un forfait ne rapporte aucun point.

Le classement est alors fait suivant le nombre de points, le goal average, en cas d'égalité, puis le goal average particulier est étudié afin de départager les équipes restant à égalité parfaite.

Un champion régional de l'ouest est déclaré à l'issue du championnat.

1.3. Règles du jeu

Les règles du jeu sont identiques au championnat de France FFFL adulte.

Les matchs se déroulent sur grand terrain. Les matchs se déroulent en 6 contre 6 (1 gardien de but et 5 joueurs de champs)

1.4. Temps de jeu

Les matchs sont composés de deux périodes de 15 min avec 3 min de pause.

Le chronomètre s'arrête seulement lors des buts, pénalités ou blessures. Hormis ces points, le temps est continu.

1.5. Arbitrage

Les matchs sont arbitrés par au minimum 1 adulte (>16ans) ou 1 jeune (10 à 15 ans) et un adulte. La deuxième solution est privilégiée.

Les arbitres sont à déterminer par le club qui accueille les matchs du weekend.

1.6. Âges des joueurs et joueuses

Les joueurs et joueuses doivent être âgés de moins de 16 ans au 1er juillet 2014 et de plus de 10 ans au 30 juin 2015 (enfants nés entre le 1er juillet 1998 et le 30 juin 2005).

Un roster est à présenté à chaque début de match.

2. Equipes engagées

Pour cette première édition du championnat jeune de l'ouest, trois équipes sont inscrites. Il s'agit :

- Des Démons destructeurs, représentant Caen Floorball
- Des Clippers, représentant Nantes Floorball
- Du Renazé Floorball, représentant Renazé Floorball.
- Des Panthères de Rennes, représentant le Rennes Floorball Club

3. Calendrier

Trois des quatre équipes du championnat de l'Ouest se retrouvent sur une même journée, afin d'y affronter deux de ses adversaires. Le choix est fait de mixer les journées du championnat jeune de l'ouest, avec un événement floorballistique.

La première date retenue est le 6 décembre 2014. Un tour de championnat adulte a lieu à Rennes, et accueille donc également une partie des matchs allers du championnat jeunes. La deuxième date est le 25 janvier 2015. Rennes accueille le championnat jeune en parallèle du championnat de France féminin. La troisième date fixée est le 7 mars. Renazé accueillera la manche jeune en parallèle du championnat régional de la ligue Pays-de-Loire. Enfin, la dernière date retenue est le Tournoi des Panthères 2015, qui s'effectuera en avril 2015.

3.1. Etape 1

Lieu :

Rennes

Date :

6 décembre 2014

Horaires :

- 13h00 : Clippers - Panthères de Rennes
- 15h30 : Clippers - Démon destructeurs
- 18h00 : Panthères de Rennes - Démon destructeurs

3.2. Etape 2

Lieu :

Rennes

Date :

25 janvier 2015

Horaires :

- 13h00 : Renazé Floorball - Panthères de Rennes
- 15h30 : Renazé Floorball - Démon destructeurs
- 18h00 : Panthères de Rennes - Démon destructeurs

3.3. Etape 3

Lieu :

Renazé

Date :

7 mars 2015

Horaires :

- Renazé Floorball - Clippers
- Clippers - Démon destructeurs
- Renazé Floorball - Démon destructeurs

Les horaires des différents matchs n'étant pas encore arrêtés, ils seront communiqués ultérieurement.

3.4. Etape 4

Lieu :

Rennes

Date :

Avril 2015

Horaires :

- Démons destructeurs - Panthères de Rennes
- Renazé Floorball - Démons destructeurs
- Renazé Floorball - Panthères de Rennes

Les horaires des différents matchs n'étant pas encore arrêtés, ils seront communiqués ultérieurement.

4. Commission de Discipline

4.1. Commission de Discipline de 1^{ère} Instance

4.1.1. Composition

La Commission de Discipline de 1^{ère} instance est nommée par le Bureau Fédéral de la FFFL.

Elle est composée de 7 membres :

- 3 membres représentant des clubs de Division 1 Senior.
- 4 membres représentant des clubs de Division 2 Senior.

Chaque club participant au Championnat de France peut présenter un candidat. Les 7 membres de la Commission de Discipline élisent un président chargé de coordonner l'activité de cette commission selon le présent règlement.

Le Président de la Commission de Discipline dispose d'une voix prépondérante pour trancher en cas de parité dans le vote des décisions disciplinaires.

4.1.2. Compétence et fonctionnement

La F.F.FL est équipé d'un Règlement Disciplinaire qui s'applique, mais est toutefois précisé ci-dessous, pour ce qui concerne les affaires relatives aux cas disciplinaires observés en championnat.

La Commission de Discipline de 1ère Instance est saisie automatiquement dans le cas d'une pénalité de match III infligée à un joueur, qui purgera un match de suspension automatique, mais pourra voir sa sanction renforcée par la Commission de Discipline.

Cette commission peut également être saisie par un club, par le Bureau de la FFFL, mais également se saisir elle-même dans les 7 jours suivants une rencontre pour traiter de cas disciplinaires concernant un ou plusieurs joueurs, un ou plusieurs dirigeants, ou encore un club à titre collectif.

Il est à noter que la Commission de Discipline traite uniquement les cas disciplinaires et ne saurait en aucun cas remettre en cause des décisions d'arbitrage, même si celles-ci peuvent être erronées.

Les cas d'infractions réglementaires définis dans le présent règlement (forfait d'équipe, non qualification d'un joueur, non présentation d'une paire d'arbitre) ne sont pas non plus du ressort de la Commission de Discipline, mais de la Commission des Compétitions qui a pour charge la simple application des articles concernés et des sanctions prévues.

La Commission de Discipline se réunit dans les meilleurs délais après avoir été saisie. Elle peut le faire physiquement, ou virtuellement par l'intermédiaire d'une réunion téléphonique ou d'échanges de courriers électroniques supervisés par son Président.

La Commission doit recueillir les témoignages de toutes les parties concernées, en respectant scrupuleusement le droit de la défense. Elle pourra s'appuyer sur tous les éléments jugés pertinents et recevables pour analyser un cas et rendre son verdict, et notamment la consultation approfondie des acteurs ou des témoins du cas, ou encore des éléments vidéo qui auraient pu être tournés.

Une fois son travail de consultation réalisé elle prend une décision par vote, et la communique aux parties concernées qui disposent de 7 jours à compter de l'émission de la décision pour faire appel.

Par ailleurs la Commission de Discipline fait en sorte de publier ses décisions sur le site officiel de la FFFL, www.floorball.fr, dans les meilleurs délais suivant l'information des parties.

Si l'un des membres de la Commission est concerné par un cas disciplinaire, directement ou par l'intermédiaire de son club, il ne peut alors participer à la résolution de ce cas.

4.2. Commission de Discipline d'Appel

4.2.1. Composition

La Commission de Discipline d'Appel est nommée par le Bureau Fédéral de la FFFL.

Elle est composée de 5 membres :

- 2 membres représentant des clubs de Division1.
- 3 membres représentant des clubs de Division2.

Chaque club participant au Championnat de France peut présenter un candidat.

Les 5 membres de la Commission de Discipline élisent un président chargé de coordonner l'activité de cette commission selon le présent règlement.

Le Président de la Commission de Discipline dispose d'une voix prépondérante pour trancher en cas de parité dans le vote des décisions disciplinaires.

4.2.2. Compétence et fonctionnement

L'ensemble des dispositions prévues dans le cadre du Règlement Disciplinaire de la F.F.FL, au chapitre 2.3 s'appliquent, à l'exception de la possibilité de recourir à l'intervention du CNOSF à l'issue de la procédure d'appel, tant que la FFFL ne présentera pas de lien officiel avec cette institution lui permettant d'activer cette procédure supplémentaire.

Les dispositions de fonctionnement de la Commission de Discipline d'Appel sont les mêmes que pour la Commission de 1ère Instance (cf. 7.1.2).

5. Validité

Le présent règlement est valable pour la saison 2014/2015 du Championnat Régional Jeunes de Floorball-Zone Ouest.

Il est valable dès sa publication sur le site officielle de la FFFL et jusqu'au 30 juin 2015.

Tout participant au Championnat Régional Jeunes 2014/2015-Zone Ouest est réputé avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepter dans son intégralité.